



ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
8 Allée de la Chartrie
53000 – LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, les informations fournies dans les notes de l'annexe, ainsi que la concordance avec les documents comptables des informations chiffrées données dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et par destination.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT


David COCHERY
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 530		5 530	5 530
Constructions	307 318	70 910	236 408	251 405
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	14 228	8 647	5 581	2 722
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	327 091	79 557	247 534	259 657
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	8 956		8 956	24 283
Divers				
Valeurs mobilières de placement	27 859		27 859	124 632
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	315 660		315 660	183 764
Charges constatées d'avance	2 829		2 829	4 354
ACTIF CIRCULANT	355 304		355 304	337 032
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	682 395	79 557	602 838	596 689

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	516 058	418 459
Report à nouveau		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	9 549	97 600
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	525 607	516 058
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 748	10 014
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 748	10 014
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	41 795	49 204
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	41 795	49 204
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 602	10 234
Dettes fiscales et sociales	7 392	7 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	3 494
Autres dettes	200	618
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	65 483	70 617
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	602 838	596 689

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Ventes de marchandises		609
Production vendue	2 321	630
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8 873	4 651
Reprises et Transferts de charge	204	24 503
Cotisations	8 544	10 328
Autres produits	228 973	224 082
Produits d'exploitation	248 915	264 804
Achats de marchandises	3 143	1 871
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		37
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	104 268	106 441
Impôts et taxes	2 108	2 084
Salaires et Traitements	40 361	34 400
Charges sociales	15 030	12 599
Amortissements et provisions	17 803	17 515
Autres charges	110 259	102 552
Charges d'exploitation	292 972	277 500
RESULTAT D'EXPLOITATION	-44 057	-12 697
Opérations faites en commun	50 613	105 556
Produits financiers	3 660	5 410
Charges financières	669	670
Résultat financier	2 992	4 740
RESULTAT COURANT	9 549	97 600
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	9 549	97 600
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	5 606	5 341
Total des produits	5 606	5 341
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	5 606	5 341
Total des charges	5 606	5 341

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES	4
1.1 OBJET SOCIAL		4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES		4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES		6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX		6
2.1.1 <i>Préambule</i>		6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>		6
2.2 DÉROGATIONS.....		6
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>		6
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i>		6
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....		8
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....		8
3.1.1 <i>Principes généraux</i>		8
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>		9
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>		9
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>		9
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>		10
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>		10
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022</i>		10
3.1.7 <i>Stocks</i>		11
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>		11
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>		11
3.1.3 <i>Disponibilités</i>		12
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>		12
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>		12
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF		13
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>		13
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>		14
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i>		15
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>		16
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>		16
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>		16
3.2.5 <i>Dettes</i>		16
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i>		16
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>		17
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>		17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN		17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT		18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....		18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION		19
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>		19
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>		19
4.2.1.2 <i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	Erreur ! Signet non défini.	
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i>		20
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>		20
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>		20
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>		20
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>		20
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>		21
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>		21
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>		21
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>		22

4.2.5	Valorisation des fonds dédiés	22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.3.1	Modalités de répartition des charges	22
4.3.2	Missions sociales.....	23
4.3.3	Frais de recherche de fonds	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	24
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	24
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	24
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	Principes généraux.....	25
4.4.2	Principes de valorisation.....	25
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	26
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	27
4.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	27
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	28
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER).....	28
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	30
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public.....	30
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	31
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	31
5.2	AUTRES INFORMATIONS	31
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles.....	31
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	32
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	32
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	32

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

(À supprimer si non RUP MUP)

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

(À supprimer si non RUP MUP)

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Créateur et responsable de performances

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	323 145	3 931		327 076
Immobilisations financières		15		15
Total	323 145	3 946	0	327 091

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	3 931	0
→ Matériel informatique	3 931	
→ ...		
Immobilisations financières	15	0
→ Parts Sociales	15	
→ ...		
Total	3 946	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	63 488	16 069		79 557
Amort.Immobilisations financières				
Total	63 488	16 069	0	79 557

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		15		15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	15	0	15

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	8 956	8 956	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 829	2 829	
Total	11 785	11 785	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	27 859				
Total	27 859	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	214 040	
Livrets et comptes épargne	100 581	2 820
Comptes à terme		
Total	314 621	2 820

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ 401 Fournisseurs	3 958	450
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ 451210 Dons à recevoir	0	18 587
→ 451211 Dons à recevoir BN	4 998	5 142
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	8 956	24 179

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
- Citya Charges locatives	470	421
- Hexapage	0	289
- Touiller	18	141
- Quadient	1 054	1 054
- MMA Assurance	135	130
- Codep	0	2 318
- Tickets restaurants	1 152	0
Total	2 829	4 353

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	418 459		97 600						516 058	
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise					9 549					
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice										
Subventions d'investissement										9 549
Provisions réglementées										
Total	418 459		97 600	0	9 549	0	0	0	525 607	

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés »

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Ressources						
Legs :						
→ ...		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Donations :						
→		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Total		0	0	0	0	0

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	10 014	1 734		11 748
→				
Total	10 014	1 734	0	11 748

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes
3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine	41 795	7 503	30 975	3 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 602	12 602		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	7 392	7 392		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	3 494		
Autres dettes	200	200		
Produits constatés d'avance		0		
Total	65 483	31 191	30 975	3 317

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	315	534
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires	315	534
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	7 077	6 532
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 456	1 269
→ Caisse de retraite	283	876
→ Caisse de prévoyance	965	251
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 996	2 835
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 377	1 301
→ Prélèvement à la source		
Total	7 392	7 066

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	7 182	5 370
→ FNP - Factures non parvenues		
- EDF		113
- La poste	264	520
- Cours EPGV	1 656	
- Ligue Nationale	5 262	4 737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	200	618
- FrAide dossiers secours	0	433
- Assurance	200	185
Total	7 382	5 988

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	191 342,08	189 849,37	174 175,32	158 249,29
1.1 Réalisées en France	191 342,08	189 849,37	174 175,32	158 249,29
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	119 756,08	118 263,37	101 175,32	85 249,29
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	71 586,00	71 586,00	73 000,00	73 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	31 645,93	31 645,93	31 664,36	31 618,76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	31 643,14	31 643,14	31 664,36	31 618,76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2,79	2,79		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	68 918,60	59 835,54	70 652,57	40 893,78
3.1 Frais d'information et de communication	1 243,93	1 243,93	25,00	25,00
3.2 Frais de fonctionnement	51 213,53	42 115,47	54 176,32	24 417,53
3.3 Autres charges	16 461,14	16 476,14	16 451,25	16 451,25
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 734,00	1 734,00	1 678,00	1 678,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	293 640,61	283 064,84	278 170,25	232 439,83
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 548,51		97 599,74	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 339,97	5 339,97	4 403,51	4 403,51
Réalisées en France	5 339,97	5 339,97	4 403,51	4 403,51
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	265,76	265,76	891,46	891,46
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			46,11	46,11
TOTAL	5 605,73	5 605,73	5 341,08	5 341,08

LA LIQUE COMITÉ DE LA MAYENNE	REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE		Décembre 2022		Décembre 2021	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-282 765,95	-282 765,95	-323 230,12	-323 230,12		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-8 544,00	-8 544,00	-10 328,00	-10 328,00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-228 951,79	-228 951,79	-224 072,06	-224 072,06		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-45 270,16	-45 270,16	-88 830,06	-88 830,06		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-11 550,17		-47 889,14			
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-11 325,11		-23 375,33			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-225,06		-24 513,81			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-8 873,00		-4 650,73			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS						
TOTAL	-303 189,12	-282 765,95	-375 769,99	-323 230,12		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 605,73	-5 605,73	-5 341,08	-5 341,08
Bénévolet	-5 605,73	-5 605,73		
Prestations en nature				
Dons en nature			-5 341,08	-5 341,08
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-5 605,73	-5 605,73	-5 341,08	-5 341,08

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		0

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		0
-----------------------------	--	----------

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Manifestation	1 373	630
→ Ventes	0	609
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits Financiers	3 661	5 410
QP de générosité reçues d'autres entités	39 288	82 181
→ ...		
→ ...		
Total	44 322	88 830

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services	0	10
Transfert de charges	204	24 540
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

- Pour les charges de personnel de l'assistante comptable : 70% au fonctionnement, 25% au traitement des dons et 5% à l'accueil.
- Pour les charges de personnel de la coordinatrice, affectation selon le temps passé aux différentes activités du Comité à partir d'un suivi quotidien, un récapitulatif étant fait mensuellement pour l'affectation.
- Pour les autres charges indirectes, affectation selon une clé de répartition utilisée en 2014 à savoir 50% sur le fonctionnement et 50% répartis sur les différentes activités. Le principal critère pris en compte étant le temps passé et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 16 juin 2016

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 816	303	1 892	4 011
Assurance		0	215	215
Electricité et eau	413	79	379	871
Téléphone	504	96	600	1 200
Affranchissement	270	3 224	85	3 579
Autres (à préciser)				0
Total	3 003	3 702	3 171	9 876

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	22 955	22 752
Actions d'information, de prévention et de dépistage	7 268	7 271
Actions de formation		
Actions de recherche	792	909
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	3 000	1 363
Frais de fonctionnement (dont communication)	21 375	14 704
Total	55 390	46 999

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	118 263	85 349
Actions d'information, prévention, dépistage	6 740	7 333
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	2 645	2 627
Actions autres		
Total	127 648	95 309
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	71 586	73 000
Actions autres		
Total	71 586	73 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 *Frais d'appel à la générosité du public*

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	1 244	25
Frais de gestion (à détailler) :	36 239	49 257
Frais de formation administrative	133	0
Impôts et taxes	974	930
Cotisations Statutaires 10%	17 668	11 734
Charges financières	669	670
Dot Amortissements	16 069	15 837
Total	72 996	78 453

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMIC x 1,5	5 606	5 341
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
Total		5 606	5 341

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	593				1668		882				3 143
Variation de stock	64 136				15 963		24 166				0
Autres achats et charges externes		92 580									104 268
Aides financières											92 580
Impôts, taxes et versement assimilés	748				387		973				2 108
Salaires et traitements	17 880				7 827		14 654				40 361
Charges sociales	5 866				2 442		6 722				15 030
Dotations aux amortissements et dépréciations								1734			17 802
Dotations aux provisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	9 540				3 357		4 782				17 679
Charges financières							669				669
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	98 763	92 580	0	0	31 644	3	68 916	1734	0	0	293 640

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger		
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations de services				
Personnel bénévole				
TOTAL	0	0	0	0

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 522
Total	4 522

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	053 - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2022	Décembre 2021
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		189 849,37	158 249,29
1.1 Réalisées en France		189 849,37	158 249,29
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		118 263,37	85 249,29
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		103 481,57	70 598,53
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		6 483,73	8 034,69
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		176,68	117,34
Actions de société et politique de santé		530,03	469,35
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		7 591,36	6 029,38
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		71 586,00	73 000,00
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé			
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		71 586,00	73 000,00
<i>Programmes nationaux</i>		41 586,00	4 000,00
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		30 000,00	69 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		31 645,93	31 618,76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		31 643,14	31 618,76
Frais d'appel de dons		8 739,04	6 949,16
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		9 570,48	11 346,74
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		13 313,62	13 322,86
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		2,79	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info.Prév.Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info.Prév. Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		2,79	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		59 835,54	40 893,78
3.1 Frais d'information et de communication		1 243,93	25,00
Frais d'information et de communication externe		1 243,93	25,00
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		42 115,47	24 417,53
Frais de gestion		36 238,62	19 498,13
Formation administrative		132,79	
Impôts et taxes		973,71	929,90
Cotisation statutaire 10%		4 770,35	3 989,50
3.3 Autres charges		16 476,14	16 451,25
Charges financières		407,62	613,85
Dotations aux amortissements		16 068,52	15 837,40
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		281 330,84	230 761,83
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 734,00	1 678,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			90 790,29
TOTAL		283 064,84	323 230,12

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 339,97	4 403,51
<i>Réalisées en France</i>	5 339,97	4 403,51
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	265,76	891,46
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		46,11
TOTAL	5 605,73	5 341,08

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-282 765,95	-323 230,12
1.1 Cotisations sans contrepartie		-8 544,00	-10 328,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-228 951,79	-224 072,06
Dons manuels non affectés		-191 401,03	-200 930,71
Dons manuels affectés		-33 176,76	-19 141,35
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-4 374,00	-4 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-45 270,16	-88 830,06
Manifestations		-822,59	-630,00
Ventes (dont abonnement à vivre)			-609,00
Prestations et autres ventes		-550,00	
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-948,80	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-3 660,44	-5 409,96
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-39 288,33	-82 181,10
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-282 765,95	-323 230,12
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-298,89	
TOTAL		-283 064,84	-323 230,12

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	293 503,82	202 713,53
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-298,89	90 790,29
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		15 837,40
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	293 204,93	309 341,22

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 605,73	-5 341,08
Bénévolat	-5 605,73	
Prestations en nature		
Dons en nature		-5 341,08
TOTAL	-5 605,73	-5 341,08

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers recus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)

Nature d'engagements	2022	2021
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	11			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	4	42,75	0,03	709,65
réunions...	10	268,5	0,16	4457,1
Organisation de manifestations	8	30,5	0,02	506,3
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	33	342	0,21	5 673

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	1	1 820	1
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	1	1 820	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	9 789
6257 - Réceptions	Restauration	27
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	9 816

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 068 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.